

Les rapports des commissions royales d'enquête sur le transport, et sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada paraîtront probablement au cours de la session.

Membres de la Chambre de communes,

Vous serez invités à prendre les dispositions voulues pour la défense nationale et pour faire honneur à nos engagements découlant de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord, ainsi que pour assurer tous les services essentiels.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations et donner à notre population le courage et la patience nécessaires pour supporter les épreuves des heures difficiles que nous traversons.

Sur motion de M. St-Laurent, il est ordonné,—Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération mercredi prochain et, à moins qu'il en soit ordonné autrement, que cet ordre ait la priorité sur tous les autres travaux, sauf la présentation de bills et les avis de motions du Gouvernement, jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de M. St-Laurent, un comité spécial est nommé en vue de dresser et de remettre avec toute la diligence voulue les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre aux termes de l'article 63 du Règlement, ledit comité se composant de Messieurs Fournier (*Hull*), Claxton, Casselman, Shaw et Weir.

M. St-Laurent remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, que M. l'Orateur lit ainsi qu'il suit:

ALEXANDER OF TUNIS:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du Conseil nommant l'honorable Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics, l'honorable D. C. Abbott, ministre des Finances, l'honorable J. J. McCann, ministre du Revenu national et l'honorable F. G. Bradley, secrétaire d'État, pour agir, avec l'Orateur de la Chambre des communes, à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi de la Chambre des communes".

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa,

le 30 janvier 1951.

Sur motion de M. St-Laurent, M. Louis-René Beaudoin, député du district électoral de Vaudreuil-Soulanges, est nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre.